

A.G.C.B.A

Gymnase de BOURG ACHARD

Rue Marie LAMBERT

27310 BOURG ACHARD

N° SIRET 40228540700019

N° D'AGREMENT 2787S156

ASSOCIATION 2039

REGLEMENT INTERIEUR

Inscription

Un certificat médical est obligatoire uniquement pour les adhérents en compétition

- il est obligatoire de consulter un médecin sportif
- 1 Photo d'identité pour les enfants
- l'autorisation multi - médias
- Décharge parentale obligatoire pour les mineurs

Adhésion obligatoire aux Licences FFG pour les adhérents du club. réglée
le jour de l'inscription, **il ne sera concédé aucun remboursement de cette licence
en cas d'abandon en cours d'année.**

La licence sera envoyée à chaque adhérent par mail ou sms.

Celle-ci assure tous les adhérents (toutes les sections confondues) seulement
durant les heures de cours.

Cours

Adultes : Une tenue sportive entraînement est demandée ainsi que des chaussures
de sport uniquement pour la pratique des cours en salle

(Non utilisées en extérieur) tapis de gym à fournir pour cause d'hygiène.

Enfants : Les cheveux doivent être soigneusement attachés, pas de port de bijoux.

La tenue voir avec les entraîneurs. Tenue demandée obligatoire.

Informations

Pour toute information, se référer sur le site www.agcba.fr et la page facebook (pour
les informations ponctuelles) mis à jour régulièrement

Ponctualité

Par considération envers les entraîneurs, les adhérents devront respecter l'assiduité et la ponctualité aux cours.

Une feuille de présence sera présentée à chaque cours quelque soit la section.

En cas de retard important pour venir prendre les enfants les parents devront en informer obligatoirement l'entraîneur (celui-ci ayant d'autres engagements extérieurs)

Cotisations

La cotisation et la licence doivent être réglées dans sa totalité à l'inscription.

Possibilité de régler en 2 ou 3 fois (les chèques seront encaissés sur les mois qui se suivent de Septembre à Décembre)

Un droit d'entrée de 5€ sera à régler pour toute nouvelle inscription adulte.

En cas d'épidémie, la licence ne sera pas remboursée mais la cotisation sera redonnée selon le nombre de cours effectués.

Responsabilité selon la convention collective

Les gymnastes inscrites au club sont prises en charge par le club uniquement pendant les cours et les championnats. les gymnastes mineures seront conduites et reprises par leur représentant légal sinon une décharge devra être remise .

Constitution

*Toutes les sections sont sous la responsabilité de **Madame Chantal PENARD** (Présidente selon statut) et **Christelle PENARD** (responsable technique selon statut)*

Engagements Compétitions

Afin de ne pas perturber l'organisation des compétitions (groupes , duos individuel) ,tout parent ayant engagé leurs enfants devra s'organiser pour se conformer aux plannings

d'entraînements , aux dates de stages obligatoires (sauf cas de force majeure) , tous les documents vous seront transmis en début de saison.

Les stages sont en supplément.

Les engagements seront réglés par le club

Respect des entraînements

La communication reste fondamentale dans notre Association alors n'hésitez pas à nous faire part de vos doutes.

Portable interdit pendant les cours ou éteint.

Il faut savoir que le gymnase est un lieu sportif, nous avons à notre disposition un bureau pour toute discussion etc

Chantal PENARD Présidente

tél : 02 32 56 48 82

Port: 06 88 28 83 36

Christelle PENARD responsable technique tél: 06 17 49 30 23

Rendre uniquement ce coupon réponse et pas tout le règlement

Merci de nous restituer signé le feuillet ci-dessous «Pour approbation»

à découper.....

Nom :

Prénom :

Section :

Signé et daté « pour approbation »